



Information sur le programme de gestion des situations d'urgence

No FileNet : 1004397968

Date de mise en vigueur : 31 juillet, 2017

Révision 01

Code de classification : CO-33

Service à l'origine du document: Santé, sécurité et gestion des situations d'urgence

Ce tableau de concordance a été développé en réponse à l'ordonnance ONE MO-002-2017. L'information qui figure dans la colonne de gauche du tableau indique les objectifs fixés dans l'annexe A de cette ordonnance. L'information qui figure dans la colonne de droite aide à atteindre ces objectifs en fournissant le lien vers l'information correspondante sur le site Web de TransCanada à www.transcanada.com

Tableau de concordance pour l'ordonnance ONE MO-002-2017

| Objectifs de l'ordonnance MO-002-2017 | Où trouver l'information sur le site Web de TransCanada |
|--|--|
| Introduction | |
| Résumé de haut niveau sur l'engagement et la capacité de la société à se préparer pour, et à intervenir en cas de situations d'urgence. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 1.1 Introduction |
| Confirmer qu'un programme de gestion des situations d'urgence (PGSU) fait l'objet d'améliorations continues et que le Manuel des mesures d'urgence (également intitulé Plan d'intervention en cas d'urgence dans CSA Z246.2) fait partie du PGSU global. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 1.2.3 Contrôle de qualité des programmes 1.4 Portée |
| Confirmer que tous les dangers ont été identifiés et que des mesures d'atténuation ont été mises en place pour les aborder et aborder tout impact pouvant potentiellement découler d'une urgence. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 2. Identification des dangers et évaluation des risques |
| Fournir un résumé des exigences en matière de réglementation. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société Administration : Normes de conformité |

Date de la prochaine révision : 2018/07/31

Avant de les utiliser, merci de valider les copies imprimées en les comparant à la version officielle contrôlée (ID Doc. 1004397968) dans FileNet.

| Information essentielle relative à la sécurité publique | |
|--|--|
| Indiquer comment le public, les premiers intervenants, les municipalités, les collectivités autochtones et les organismes provinciaux et fédéraux sont informés en cas d'urgence, comment le public peut informer la société en cas de problème et comment l'information est mise à jour et actualisée. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>4.4 Ligne téléphonique d'urgence de TransCanada 4.7 Rapports et avis en matière de réglementation</p> |
| Fournir l'information essentielle sur la protection civile (par ex. l'information sur les produits qui circulent dans le pipeline et les dangers associés, les mesures à prendre en cas d'urgence, les lignes téléphoniques d'urgence et/ou les sites Web établis pour répondre aux questions en cas d'urgences, la surveillance de la qualité de l'air et la manière dont les sources d'approvisionnement en eau seront protégées et ce qui se passe si une source d'eau est contaminée). | <p>Gazoducs : information pour les intervenants en cas d'urgence Pipelines : information pour les intervenants en cas d'urgence</p> <p>Oléoducs : Information pour les intervenants en cas d'urgence</p> |
| Manuel des mesures d'urgence | |
| Fournir un résumé du contenu du/des manuel(s) des mesures d'urgence. | <p>Le Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société est affiché dans sa totalité et peut être consulté en allant à www.transcanada.com. Il est organisé de la manière suivante :</p> <p>Administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation et aperçu du programme 2. Identification des dangers et évaluation du risque 3. Contrôle organisationnel des situations d'urgence Mise en œuvre des interventions en cas d'urgence 4. Gestion des ressources nécessaires aux interventions 5. Préparation aux situations d'urgence <p>Annexes : Acronymes et définitions; Formulaires et gabarits; Zones de planification d'urgence et Procédures</p> |
| Confirmer que les interventions en cas de situations d'urgence sont basées sur un/des manuels de mesures d'urgence et que ce contenu peut être consulté sur le site public de la société. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.2 Planification en cas d'urgence</p> |
| Il faudra expliquer pourquoi certains renseignements ont été omis. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.2.8. Accès public aux plans d'intervention en cas d'urgence</p> |
| Fournir un aperçu des documents à l'appui pertinents, tels que les plans d'intervention dans un secteur géographique, les plans tactiques, les plans d'intervention et de réhabilitation de la faune et les plans de gestion des | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.2.4 Types de plan</p> |

| | |
|--|--|
| déchets. | |
| Résumé du programme de gestion des situations d'urgence | |
| Expliquer pourquoi la société dispose d'un PGSU et sa raison d'être. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 1.1 Introduction 1.3 Objectif |
| Énumérez les éléments-clés, tel qu'indiqué ci-dessous, résumés de manière simple et concise, des thèmes qui sont reliés directement à la manière dont les parties prenantes sont engagées et la manière dont on aborde la protection civile et celle de l'environnement. | Cette information est fournie par l'entremise du document : Ordonnance ONE MO-002-2017 – Tableau de concordance |
| 1. Politique et engagement | |
| Identifier et résumer les politiques de la société dont le but est d'assurer que toutes les activités sont menées de manière à assurer la sécurité du public, des ouvriers, du pipeline et à protéger les biens et l'engagement de la société à respecter ces politiques et ces objectifs. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société Administration: Énoncé sur l'engagement en matière de SSE |
| 2. Buts et objectifs | |
| Identifier les buts et objectifs-clés, tels que : l'engagement à la planification, la formation des premiers intervenants ; les exercices ; la disponibilité de l'équipement ; les délais d'intervention ; la gestion des incidents ; la liaison et la formation continue. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 1.2.2 Buts, objectifs et cibles du programme Buts, objectifs et cibles du programme de gestion des situations d'urgence |
| Les objectifs tout comme les cibles devraient inclure des considérations spécifiques à chaque région, comme par exemple le cas de municipalités de grande taille et de zones où l'impact serait plus grave (voir CSA Z246.2) | Buts, objectifs et cibles du programme de gestion des situations d'urgence |
| Indiquer de quelle manière le PGSU s'intègre avec d'autres programmes requis en vertu du RPT. | On procèdera à une mise à jour annuelle des Buts, objectifs et cibles du programme de gestion cités ci-dessus après une révision par la direction. On se concentrera plus précisément sur l'alignement des buts, objectifs et cibles avec les objectifs globaux de la société et les buts, objectifs et cibles d'autres programmes requis. |
| 3. Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques et mesures de nettoyage et de remédiation. | |
| Fournir un résumé des dangers qui risquent de se produire au vu du produit et de la situation géographique et des conséquences qui pourraient être évitées et abordées. (Ceci peut différer selon la région dans certains cas.) | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 2.2 Dangers liés aux biens 2.3 Dangers naturels 2.4 Dangers liés à la technologie |
| On devrait identifier dans ce résumé le processus d'analyse du risque utilisé, la modélisation et la méthodologie qui soutiennent ce processus et la manière dont les commentaires des parties prenantes ont été collectés et pris en considération. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence 2.1 Gestion du risque |

| | |
|---|--|
| Il devrait y avoir de l'information concernant l'état de préparation en matière d'intervention d'urgence (à savoir le type et la quantité d'équipement, la raison pour laquelle il a été placé à un certain endroit, les protocoles d'entente, les ententes d'aide mutuelle, les entrepreneurs et les ressources en matière de nettoyage). | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 5. Gestion des ressources utilisées pour les interventions |
| Il faudrait discuter du processus de prise de décisions en matière de stratégies d'intervention et de nettoyage/remédiation. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 3.2.2 Équipe de gestion des incidents – Continuum 6.2.4 Types de plans |
| 4. Liaison avec les parties prenantes en vue de la préparation aux situations d'urgence | |
| Expliquer de quelle manière les activités de liaison sont menées pour assurer l'interopérabilité (à savoir la communication, la coordination tout au long d'un incident, la formation, la capacité, les ressources et les ententes) entre les personnes, les services et les organisations. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 3.4 Commandement unifié 6.1.2 CPU et FPU (Tableau des responsabilités des FPU-R) 6.2.7 Consultation auprès des services d'urgence au cours du développement du PISU 6.4 Prise de contact avec les organismes et les intervenants |
| Expliquer de quelle manière se fait la consultation au moment de développer et de mettre à jour le manuel de mesures d'urgence. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 6.2.7 Consultation auprès des services d'urgence au cours du développement du PISU 5.4. Prise de contact avec les organismes et les intervenants 6.4.1. Sensibilisation des autorités locales |
| Identifier les personnes, les objectifs, les lieux et la fréquence en rapport aux activités de liaison et de consultation. Il faudra tenir compte des considérations spécifiques à une région, le cas échéant, comme les municipalités de grande taille et les zones où un incident aurait de graves conséquences (tel que défini dans CSA Z246.2) | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 6.2.7 Consultation des services d'urgence pendant le développement du PIU 6.1.2 CPU et FPU (Tableau des responsabilités des FPU-R) 6.4 Prise de contact avec les organismes et les intervenants 6.4.1. Sensibilisation des autorités locales |
| 5. Formation continue | |
| Résumer le contenu du programme de formation continue pour la police, les services de lutte contre les incendies, les établissements médicaux, et les membres du public qui habitent à proximité du pipeline. Ceci devrait inclure la manière dont les intervenants sont formés sur les procédures de sécurité par rapport à la manière dont le public a été informé. | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 6.4 Prise de contact avec les organismes et les intervenants 6.4.1. Sensibilisation des autorités locales |
| Cela devrait également inclure des exemples de procédures de sécurité (par ex. la santé et la sécurité des premiers intervenants, les protocoles à mettre en place à l'arrivée sur les lieux de l'incident, les déversements et les fuites de gaz, les espaces clos, l'équipement de protection personnelle pour les premiers intervenants). | Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société 2.6.4. Recherche et sauvetage 2.6.6. Soins aux populations, SEE, santé et soins médicaux 2.6.9. Évacuations et/ou abris sur place 4. Mise en œuvre des interventions en cas d'urgence III. Annexes – Zones de planification d'urgence |

| | |
|--|---|
| | <p>Gazoducs : Information pour les intervenants en cas d'urgence</p> <p>Oléoducs : Information pour les intervenants en cas d'urgence</p> |
| Décrire la manière dont les personnes intéressées peuvent s'engager dans le processus de planification des interventions en cas d'urgence. | Outre les activités de liaison indiquées ci-dessus et la participation aux exercices d'intervention en cas d'urgence de TransCanada, les personnes intéressées peuvent s'engager dans le processus de planification des interventions en cas d'urgence en contactant la ligne téléphonique de sensibilisation du public de TransCanada au 1.855.458.6715 ou en allant à : public_awareness@transcanada.com. |
| 6. Formation et exercices | |
| Montrer qu'une formation appropriée est fournie en matière de préparation aux urgences/d'intervention et que cette formation est fournie à tous les niveaux dans la société, y compris aux premiers intervenants | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.3.1 Formation</p> <p>Buts, objectifs et cibles du programme de gestion des situations d'urgence</p> <p>Objectif : Améliorer la préparation en cas d'urgences ;</p> <p>Objectif : procéder au suivi du/gérer le programme de formation de la gestion des situations d'urgence.</p> |
| Identifier les personnes, les objectifs, les lieux et la fréquence liés à la formation et aux exercices qui sont offerts. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.3.1 Formation</p> <p>6.3.2. Exercices</p> |
| Il faudra discuter des scénarios utilisés et donner une explication pour chacun d'entre eux. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>6.3.2. Exercices (Tableau de types d'exercices)</p> |
| 7. Système de gestion des incidents | |
| Se concentrer sur le système de commandement des incidents et expliquer brièvement de quelle manière une situation d'urgence est coordonnée, en incluant, mais sans s'y limiter, une description du système de gestion des incidents qui sera utilisé, la capacité de la société à pourvoir les postes liés au système de gestion des incidents et le lieu des postes de commandement des incidents. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>3.2. Organisation des activités en cas de situation d'urgence</p> <p>3.2.2. Équipe de gestion des incidents (EGI) – Continuum</p> <p>3.6.1. Poste de commandement du lieu d'incident (PCI)</p> |
| Expliquer la manière dont les organismes provinciaux et autres organismes sont intégrés dans la structure du système de gestion des incidents et qui gère quel aspect d'un incident. | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>3.3.2. Rôles et responsabilités du personnel de commandement (agent de liaison)</p> <p>3.4 Commandement unifié</p> <p>6.4.1. Sensibilisation des autorités locales (Organisme/Tableau des actions)</p> |
| Indiquer quelles activités d'intervention en cas d'urgence sont menées par la société en comparaison avec les activités menées par les premiers intervenants et d'autres | <p>Manuel du programme de gestion des situations d'urgence de la société</p> <p>3.4 Commandement unifié</p> |

| | |
|--|---|
| personnes impliquées dans un incident. | 6.4.1. Sensibilisation des autorités locales (Organisme/Tableau des actions) |
|--|---|